

ACCUEIL PARTAGÉ

Livret d'accueil de :



Janvier 2011

L'Accueil Partagé,

L'ACCUEIL PARTAGÉ POURQUOI ?

Il arrive, à certains moments de la vie, que des parents aient des difficultés à élever tout le temps leur enfant.

C'est pour cela que tes parents ont demandé de l'aide pour que tu puisses continuer à grandir tranquillement tout en gardant ta place à la maison.

Ils ont fait appel à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et ont rencontré un(e) inspecteur(trice) avec le(la)quel(le) ils ont signé un contrat d'accueil provisoire, c'est-à-dire limité dans le temps.

L'Accueil Partagé signifie que tu vas passer du temps dans ta famille et du temps dans une famille d'accueil.





Pour toi, Que va-t-il se passer ?



Tu es venu au service avec tes parents pour rencontrer le travailleur social référent, ton assistant(e) familial(e) et la responsable du service.

Au service, il y a des personnes qui n'ont pas tous le même travail. Si besoin, tu pourras être amené à les rencontrer.

Ton assistante familiale va t'accueillir chez elle, tu vas rencontrer sa famille. Tu vas visiter la chambre qu'elle t'a préparée et que tu occuperas les jours où tu seras chez elle.

Tu vas régulièrement rencontrer ton référent. Si tu as des soucis, des questions, si tu as besoin d'aide, tu peux lui en parler pour qu'il puisse te conseiller, discuter avec toi ou t'expliquer ce que tu ne comprends pas.

Ton référent sera amené à :

- te rencontrer chez tes parents, dans ta famille d'accueil ou au service, faire des sorties ou des activités avec toi.
- rencontrer avec tes parents tous les adultes qui s'occupent de toi à l'école, dans tes loisirs ou pour ta santé...
- organiser **le calendrier** de tes séjours dans la famille d'accueil et chez tes parents.
- écrire avec toi et tes parents **le projet qui vous concerne.**

Enfin, c'est lui qui t'accompagnera avec tes parents chez l'inspecteur(trice).

Avant, il écrira un rapport pour lui expliquer comment tu grandis, comment vont tes parents et tout ce que vous aurez fait ensemble pendant ton accueil. Selon l'évolution de ta situation et celle de tes parents, ton accueil se poursuivra ou prendra fin.

Tes parents ont le droit de demander à lire ce qui est écrit dans ton dossier. Tu seras informé du contenu du rapport.



Et tes parents, Comment va-t-on les aider ?

Même s'ils ont des difficultés, **tes parents seront toujours tes parents** et c'est eux qui continuent à exercer l'autorité parentale.

Tes parents prennent les décisions importantes pour toi, signent les différents papiers en provenance de l'école, du centre de loisirs ou les papiers d'identité. Ils continuent à être responsables de toi.

Le référent est là aussi pour **aider tes parents**. Il les rencontre régulièrement pour les soutenir dans leur rôle de parents. Il les accompagne aussi pour qu'ils puissent petit à petit trouver des solutions à leurs difficultés et à leurs problèmes d'adultes.

Tes parents ont le droit d'avoir une vie privée : nous faisons très attention à ne pas répéter à d'autres personnes les choses qui ne les regardent pas.

Régulièrement, tes parents participent aux « **temps d'échanges et de mise en lien** ».

Ces réunions se déroulent au service et réunissent tes parents, ton assistant(e) familial(e), ton travailleur social référent et toi.

C'est l'occasion de parler ensemble de toi, de ta vie dans la famille d'accueil et dans ta famille, de l'école, des loisirs, des projets de vacances ou autres.



Une famille d'accueil

Une famille d'accueil, c'est qui ?

Une famille d'accueil, c'est une famille dans laquelle la mère ou le père a choisi de faire le métier d'Assistant(e) Familial(e). Son rôle est de t'accueillir, de prendre soin de toi et d'échanger avec tes parents sur ta vie quotidienne.

VIVRE EN FAMILLE D'ACCUEIL...

AU DEBUT, C'EST PAS FACILE...

Il faut faire connaissance avec des personnes nouvelles, adultes ou enfants.

Il faut s'habituer à sa nouvelle chambre et à son nouvel environnement.

Il faut apprendre les règles de vie, les habitudes de cette famille qui ne sont pas les mêmes que chez toi.

MAIS NE T'INQUIETE PAS ...

Nous ferons tout pour que cela se passe bien. Tu vas continuer à aller à la même école, à faire du sport ou d'autres loisirs si tu en as. Tu vas sûrement faire des découvertes et voir de nouvelles choses.

Pour écrire et dessiner

ce que tu veux, ce que tu ressens

Quels sont tes droits

~~Quels~~ et tes devoirs ?

L'enfant est une personne et comme telle il a des droits mais également des devoirs. Ces droits et devoirs sont définis par la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**.

La convention précise que l'enfant a droit à :

- Etre protégé, bien nourri et bien soigné,
- Etre respecté dans son corps et sa vie privée,
- Avoir de l'affection,
- Aller à l'école,
- Pouvoir jouer, avoir des copains...

Tu as le droit de parler, de dire ce que tu penses et ce que tu aimerais qui change.

Tu peux dire ce qui te fait mal, ce qui te manque, mais aussi ce qui va bien et ce qui te plaît.

La convention rappelle également les devoirs de l'enfant envers ses parents et tout autre adulte qui s'occupe de lui :

➤ **Etre respectueux :**

- **des règles de vie** à la maison, à l'école, dans la famille d'accueil,
- **des personnes (enfants et adultes)** dans la parole (politesse), et dans les gestes (on ne frappe pas).

➤ **Obéir aux règles posées**

Ce sont tes parents qui décident, et qui ont autorité sur toi. Mais si tu estimes qu'une décision est injuste, tu as le droit de le dire à tes parents, à ta famille d'accueil, à ton éducateur ou tout autre adulte.

Tout ce que tu nous diras d'important, nous sommes obligés de l'écrire à l'inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance, voire au juge des enfants, dans le but de te protéger, mais nous ne le répèterons pas à d'autres.

Quand tu viendras au service, tu pourras rencontrer :

Une secrétaire de direction : Elle accueille les familles et les partenaires et s'occupe de tout ce qui est administratif. Elle tape les courriers, les rapports, et les envoie aux personnes concernées.

Elle répond au téléphone, prend les messages.

Elle s'occupe aussi du matériel nécessaire au service.

Des travailleurs sociaux : Chaque travailleur social est référent de 7 familles (parents et enfants). Afin de les accompagner et les soutenir au quotidien, ils travaillent en lien avec les autres membres de l'équipe.

Une chef de service : Elle veille à ce que la vie du service se passe bien. Elle coordonne en équipe les projets éducatifs pour chaque enfant confié au service et le projet d'accompagnement des parents.

Elle rencontre les assistants familiaux, les parents, les enfants. Elle va dans les familles d'accueil.

Une psychologue : Son métier est d'écouter et d'aider les parents et les enfants qui vivent des moments difficiles. Elle peut permettre aux uns et aux autres de comprendre ce qu'il leur arrive et ainsi de pouvoir changer.

Des assistants familiaux : Ils accueillent un ou plusieurs enfants dans leur famille. Ils prennent en charge quotidiennement leurs besoins matériels, affectifs et éducatifs.

Ils travaillent en équipe avec les autres personnes du service. Ils viennent régulièrement au service pour des réunions, des entretiens.

Une directrice : Elle est responsable du fonctionnement du service. Elle est garante du projet de service, de l'application des droits des usagers et du respect des règles du service. Elle choisit la famille d'accueil.

Un comptable : Il est chargé de la construction du budget permettant de faire fonctionner le service et du suivi des dépenses.

La personne d'entretien : Elle est chargée de s'occuper des locaux pour qu'ils soient propres et accueillants. Elle vient tous les matins au service.

TES NUMEROS UTILES

Ton travailleur social référent

s'appelle :

Tu peux lui téléphoner au : 01.41.83.79.00.

Ton assistant(e) familial(e)

s'appelle :.....

Tu peux lui téléphoner au :.....

**Sauvegarde de Seine Saint Denis
Pôle Accueil Familial**

Service Accueil Partagé

**235, avenue Jean Jaurès
93000 BOBIGNY**

Tél. : 01.41.83.79.00.

Fax. : 01.48.32.86.26.

